



SITES &
- CITES
REMARQUABLES —
/ FRANCE

/ Formations



L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

Sites et Cités remarquables de France est un réseau national qui réunit plus de 230 villes et territoires, soit 1 500 communes, porteurs du label Ville et Pays d'art et d'histoire ou d'un Site Patrimonial Remarquable. Afin de répondre aux questionnements de ses membres et d'apporter une assistance concrète et précise aux collectivités, Sites & Cités remarquables de France partage son expertise et propose un cycle de formations.

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation, N° de déclaration d'activité : 72640372464. Une prise en charge est possible par votre OPCA.

Le calendrier des prochaines formations est consultable sur notre site Internet : www.sites-cites.fr

Nous organisons également des formations sur demande et sur mesure, merci de nous contacter :
reseau@sites-cites.fr – 09 72 49 97 06

Les formations de Sites et Cités remarquables de France

/ POURQUOI ?

Pour accompagner nos collectivités de toutes tailles dans leur politique patrimoniale et la gestion de leurs quartiers anciens en faisant le point sur l'actualité législative et financière, en proposant des outils et en présentant des expériences.

/ POUR QUI ?

Elus et techniciens de villes et territoires de toutes tailles

/ QUAND ?

- Selon calendrier sur www.sites-cites.fr et dans nos newsletters
- Sur demande de collectivités





Site patrimonial remarquable aujourd'hui : création, modification, révision, extension

OBJECTIF DE LA FORMATION

Présenter les sites patrimoniaux remarquables créés par la loi LCAP et répondre aux questions concrètes des collectivités.

PUBLIC

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes...

PROGRAMME

- L'arrêté du périmètre et ses effets
- Les études
- Le choix du document d'urbanisme : PSMV et/ou PVAP et son approbation
- Les commissions
- La maîtrise d'ouvrage, les financements associés
- Les relations entre commune et intercommunalité
- La fiscalité, les leviers financiers

INTERVENANTS

- Jacky CRUCHON, expert urbaniste, ancien directeur du service urbanisme de la ville de Bayonne
- Pascal PLANCHET, professeur de droit public à l'Université Lumière Lyon II

DURÉE

1 journée

EFFECTIF

20 personnes maximum



Lutte contre l'habitat indigne

OBJECTIF DE LA FORMATION

Information et formation sur la lutte contre l'habitat indigne : les procédures, la gouvernance, les financements et les processus opérationnels de l'Anah, l'expropriation...

PUBLIC

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes...

PROGRAMME

- Définitions et repérage
- Les polices et les procédures
- La gouvernance entre commune (maire), communauté et Etat (préfet).
- Les aides financières et processus opérationnels en matière d'habitat indigne (FARU, Anah)
- L'expropriation

INTERVENANT

Nancy BOUCHÉ, experte-consultante dans les domaines de l'Habitat indigne et du patrimoine urbain, ex-présidente du Pôle national de lutte contre l'Habitat indigne

DURÉE

2 journées

EFFECTIF

20 personnes maximum



Règlement local de publicité et Site Patrimonial Remarquable

OBJECTIF DE LA FORMATION

Présenter les règlements en vigueur sur la publicité et ses enjeux en Site Patrimonial Remarquable et répondre aux questions concrètes des collectivités.

PUBLIC

Techniciens, élus, urbanistes, chargés de planification ou d'aménagement, architectes...

PROGRAMME

- Le règlement local de publicité (RLP) : contexte législatif et enjeux
- La mise en place d'un RLP
- Le traitement des enseignes en centre-ville et site patrimonial remarquable
- Zoom sur les contentieux (exemple sur l'enlèvement des pré-enseignes)
- Exemples de bonnes pratiques
- Echanges et réponses aux problématiques rencontrées sur les territoires

INTERVENANT

Philippe ZAVOLI, Maître de Conférences, Centre de recherche «Pau-Droit Public», Université de Pau et des Pays de l'Adour, spécialiste du droit de la publicité

DURÉE

1 journée

EFFECTIF

20 personnes maximum

En projet : les formations à venir



MISE EN VALEUR DES PATRIMOINES

- Tourisme et Patrimoines : mieux se comprendre pour mieux travailler ensemble
- Faire projet à partir des patrimoines



URBANISME, PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Patrimoines et développement durable
- Site Patrimonial Remarquable et participation citoyenne

Tarifs

- 150 € pour les villes adhérentes à Sites et Cités remarquables de moins de 7000 habitants
- 300 € pour les villes adhérentes à Sites et Cités remarquables de plus de 7000 habitants
- 500 € pour les non-adhérents

TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation, N° de déclaration d'activité : 72640372464. Une prise en charge est possible par votre OPCA.

Déjeuner à la charge du participant.

Vos attentes

Afin de répondre le mieux possible à vos attentes, merci de nous les faire connaître.

Quelles formations sont susceptibles de vous intéresser ?

- Médiation du patrimoine
- Patrimoines et coopération internationale
- Autres :

Répondez-nous à : reseau@sites-cites.fr

SITES & CITÉS REMARQUABLES FRANCE

L'Association
des Villes et Pays d'art et d'histoire
et des Sites patrimoniaux

PRÉSIDENT

Martin Malvy, président de la communauté de
communes Grand-Figeac, ancien ministre

DIRECTRICE

Marylise Ortiz
m.ortiz@sites-cites.fr

CHARGÉS DE MISSION

*Urbanisme, patrimoines et
développement durable*

Olivier Bayle-Videau - o.baylevideau@sites-cites.fr
Laure Bourjac - l.bourjac@sites-cites.fr

Connaissance et valorisation des patrimoines
Jean-Michel Galley - jm.galley@sites-cites.fr

Patrimoines et coopération internationale
Jonathan Fedy - j.fedy@sites-cites.fr

Patrimoines, Tourisme et communication
Marie Le Scour - m.lescour@sites-cites.fr

Administration
Françoise Faure - f.faure@sites-cites.fr



Sites et Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine
20, cours Pasteur
33000 Bordeaux - France
Tél. +33 (0)9 72 49 97 06
reseau@sites-cites.fr
www.sites-cites.fr

